



Fédération Départementale
des Chasseurs du Finistère

LETTRE D'INFORMATION

LETTRE D'INFORMATION À DESTINATION DES PRÉSIDENTS DE SOCIÉTÉS DE CHASSE ET DES CHASSEURS.

BONJOUR À TOUS ET À TOUTES,

Veuillez trouver ci-après, plusieurs points faisant l'actualité du moment.

Nous restons toujours à votre disposition soit par mail: federation.chasseurs29@fdc29.com ou par courrier postal, pour répondre à vos attentes.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt.
Portez-vous bien.



RETOUR DES COMPTES RENDUS

DE PLAN DE CHASSE

2019/2020

Le retour des bilans de réalisation du plan de chasse lièvre et chevreuil pour la saison 2019/2020 est **OBLIGATOIRE**.

Nous vous remercions de nous les expédier par voie postale, par e-mail ou via l'espace adhérent **AVANT LE 31 MAI 2020**.



DEMANDE DE PLAN DE CHASSE LIÈVRE

2020/2021

Nous vous rappelons que les demandes de plan de chasse lièvre doivent parvenir à la Fédération avant **le 31 MAI 2020**.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la demande peut être adressée par courrier, par mail ou via l'espace adhérent.

Pour une première demande, merci de solliciter les services de la Fédération Départementale des Chasseurs par e-mail, en indiquant vos coordonnées ainsi que votre numéro d'adhérent à l'adresse suivante :

« Federation.chasseurs29@fdc29.com », ou par téléphone au : 06-73-86-64-65.

L'imprimé est également disponible sur le site de la Fédération <https://www.chasserenbretagne.fr/fdc29> dans la rubrique Réglementation et démarches puis Plan de chasse lièvre.

PLAN DE CHASSE LIÈVRE

► G.I.C LIÈVRE

Les mesures actuelles de confinement dues au Covid 19, contraignent la Fédération à annuler les réunions des GIC relatives au plan de chasse lièvre.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des événements.

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER SAISON

2020/2021

Pour cette saison, pas de nouveauté depuis la réforme de la chasse de 2019. Toujours 2 solutions : **par courrier** et **par internet**.

 **PAR COURRIER À PARTIR DU 9 JUIN 2020**

Fin mai, vous recevez automatiquement un bon de commande à remplir.

Après sa réception vous pourrez valider par voie postale:

ATTENTION

Vérifiez bien vos coordonnées (La fiche d'identité du chasseur comporte 4 champs « prénoms » selon leur ordre à l'état civil), **cochez le type de validation**, signez et renvoyez votre document, **accompagné du règlement par chèque**, à la Fédération. **Un délai de 15 jours est à prévoir. N'oubliez pas de cocher dans la case G l'option choisie pour le carnet bécasse.** (Carnet papier ou version numérique Chassadapt)

 **PAR INTERNET À PARTIR DU 4 JUIN 2020**

VALIDER SON PERMIS PAR INTERNET

CLIQUEZ

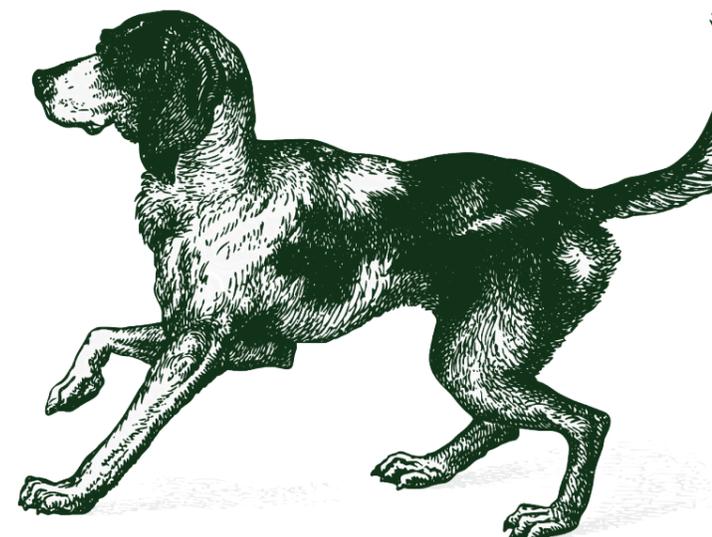
1. Rendez-vous sur notre site internet www.chasserenbretagne.fr/fdc29/.

Depuis la page d'accueil, ou dans l'onglet « Permis de chasser », cliquez sur « Valider son permis par internet ». Vous devez vous munir de :

- votre permis de chasser (numéro et date de délivrance);
- votre numéro d'identifiant (14 chiffres placés sous le code barre du bon de commande);
- votre carte bancaire.

2. Une fois connecté, choisissez vos options en vous laissant guider par le site. La formule e-validation permet d'imprimer votre validation directement chez vous sur papier blanc, vous pouvez alors chasser immédiatement!

Vous recevrez le carnet Bécasse sous quelques jours, si vous avez préalablement rendu celui de la saison précédente et si vous n'avez pas choisi chassadapt.



DESTRUCTION

DES CORNEILLES NOIRES - CORBEAUX FREUX - PIGEONS RAMIERS

Afin d'être opérationnels lorsque les autorisations individuelles seront validées par la DDTM29 pour se rendre sur le terrain dans l'objectif de protéger les cultures, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-dessous afin de formuler votre demande en ligne.

CLIQUEZ

**DEMANDE DE DESTRUCTION À TIR
DES CORNEILLES NOIRES CORBEAUX
FREUX ET PIGEONS RAMIERS**

PRÉCISIONS SUR LE CARNET BÉCASSE

Le carnet bécasse (papier ou numérique) est national. Chaque chasseur ne dispose que d'un seul carnet par saison et il doit être retourné à l'issue de celle-ci à partir du mois de mars à la Fédération qui vous l'a délivré.

► **Nous vous remercions de nous expédier par voie postale vos carnets de prélèvements bécasses 2019/2020 dès que possible.**

Si vous avez saisi vos prélèvements via l'espace adhérent, vous devez cependant nous faire retour du carnet papier.

Merci de votre collaboration

